

Psychologue

Social

Formation

Sport, promotion de la santé

Management

En tant que psychologue, vous vous intéressez à l'expérience et au comportement humains. Vous étudiez, accompagnez et soutenez les personnes qui viennent directement vous consulter ou qui vous sont adressées.

Tâches

Conseiller

- Soutenir les parents face aux difficultés d'apprentissage de leurs enfants
- Aider les personnes qui souhaitent changer leur comportement addictif
- Former et conseiller les cadres dans la gestion du personnel

Accompagner

- Préparer mentalement les sportifs à la performance physique
- Aider les personnes concernées à surmonter un événement traumatisant
- Accompagner les personnes gravement malades ainsi que leurs proches

Examiner

- Faire passer et évaluer des tests d'intelligence et de personnalité
- Vérifier si des personnes sont aptes à conduire des véhicules
- Élaborer et réaliser des procédures de sélection du personnel

Prévenir et promouvoir

- Aider les personnes à adopter un mode de vie sain
- Mettre en place des entraînements après des lésions cérébrales, par exemple pour améliorer la mémoire
- Favoriser la satisfaction de vie chez les personnes âgées

Évaluer

- Rédiger des expertises sur la garde des enfants de parents divorcés
- Évaluer le degré de responsabilité pénale des auteurs d'infractions
- Estimer le risque qu'une personne commette à nouveau une infraction

Environnement de travail

En tant que psychologue, vous exercez en cabinet ou en bureau. Lors des services d'urgence, il vous arrive de travailler en dehors des horaires de bureau. Pour exercer dans un domaine spécialisé, comme la psychothérapie ou la neuropsychologie, vous devez suivre une formation continue en cours d'emploi.

Vous trouvez des emplois dans les services publics, les organisations, les cliniques et les hôpitaux, ainsi que dans les grandes entreprises. Vous pouvez également exercer en cabinet privé.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Capacité d'analyse
- Sens de l'observation
- Empathie
- Sens de la communication
- Sens des responsabilités
- Capacité à mettre en confiance autrui

Intérêts

- Conseiller
- Informer et sensibiliser
- Avoir des contacts avec d'autres personnes

Formation

La profession requiert des études dans une haute école.

Il s'agit en général d'un master en psychologie.

Durée

- Bachelor: au moins 3 ans
- Master: au moins 2 ans

Lieux, contenu, admission

filière d'études **psychologie** (<https://orientation.ch/fr/filieres-d-etudes/psychologie>)

Formations continues

Psychologue spécialiste

La **fédération suisse des psychologues (FSP)** (<https://www.psychologie.ch/fr/formation>) et l'**association professionnelle suisse pour la psychologie appliquée (SBAP)** (<https://sbap.ch/fr/membres/titre-de-la-mati%C3%A8re/>) délivrent des titres de spécialisation en fonction du domaine d'activité et de la formation continue suivie.

Exemples:

- Psychothérapie
- Psychologie du développement de carrière et des ressources humaines
- Psychologie de l'enfance et de l'adolescence
- Neuropsychologie
- Psychologie légale

Professions voisines

Profession

Psychothérapeute

<https://berufsberatung.ch/de/fr/professions/psychotherapeute>

Profession

Conseiller-ère en orientation professionnelle, universitaire et de carrière

<https://berufsberatung.ch/de/fr/professions/conseiller-ere-en-orientation-professionnelle-universitaire-et-de-carriere>

Profession

Educateur-trice social-e

<https://berufsberatung.ch/de/fr/professions/educateur-trice-social-e>

Profession

Enquêteur-trice d'opinion

<https://berufsberatung.ch/de/fr/professions/enqueteur-trice-dopinion>

Autre information

Numéro Swissdoc

0.734.10.0

0.734.4.0

Liens utiles

SBAP (<https://www.sbap.ch>)

Association professionnelle suisse de psychologie appliquée

Fédération suisse des psychologues (FSP) (<https://www.psychologie.ch>)

Registre des professions de la psychologie (PsyReg) (<https://www.bag.admin.ch/fr/registre-des-professions-de-la-psychologie-psyreg>)

Loi fédérale sur les professions de la psychologie (LPsy) (<https://www.bag.admin.ch/fr/legislation-professions-de-la-psychologie>)